

Réponses de Jacques Cheminade au questionnaire du Syndicat de la Magistrature

1) Le rôle du Conseil Constitutionnel

-- Envisagez-vous d'instituer de nouvelles règles de nomination .... ?

*Jacques Cheminade : L'idéal, sur le papier, serait de fusionner les trois instances suprêmes de la justice, le Conseil Constitutionnel, la Cour de Cassation et le Conseil d'Etat, en une unique Cour suprême de la nation. Cependant, comme une telle réforme paraît difficile à faire passer à court terme, il faudra au moins réformer en profondeur le Conseil Constitutionnel. Tout d'abord, changer le mode de nomination de ses membres, beaucoup trop politique. Ma préférence va à des nominations sur des listes présentées par le Conseil supérieur de la Magistrature au Parlement, sur lesquelles celui-ci devrait choisir 9 noms à la majorité des 3/5èmes. Les anciens présidents de la République ne devront plus en être membres de plein droit.*

-- Pensez-vous que les anciens présidents aient leur place... ?

*Jacques Cheminade : « Non. Il y a une politisation de l'institution et elle n'est pas souhaitable ».*

2) La réforme du Conseil supérieur de la magistrature reste largement inaboutie...

-- Envisagez-vous d'instituer de nouvelles règles de nomination... ?

*Jacques Cheminade : Oui.*

-- Êtes-vous favorable au rattachement au Conseil de l'Inspection générale..... ?

*Jacques Cheminade : Oui. C'est tout à fait logique de procéder de cette manière dans mon projet puisque je me bats pour qu'on crée un véritable pouvoir judiciaire qui ne soit pas seulement une autorité.*

3) Pour l'immense majorité des postes du siège et du parquet... ?

-- Envisagez-vous de confier au CSM l'initiative de la nomination de l'ensemble des magistrats du siège et du parquet ?

*Jacques Cheminade : Oui. Pour garantir la séparation entre les magistrats du siège et ceux du parquet, je propose de créer un Procureur général de la nation, indépendant et inamovible, devant diriger l'action publique suivant des principes politiques généraux – et sans instructions particulières écrites ou orales – formulés par le garde des Sceaux. Les juges seraient donc indépendants et les procureurs dépendants, mais à l'égard d'une hiérarchie elle-même indépendante de l'exécutif. Le Conseil Supérieur de la Magistrature nommera ce Procureur général ainsi que les procureurs pour cinq ans.*

4) Au-delà de la question de leur nomination... ?

- Etes-vous favorables à la suppression des instructions dans les affaires individuelles et à l'instauration de règles permettant de clarifier l'attribution des dossiers aux magistrats du parquet ?

*Jacques Cheminade : Oui, absolument.*

- Envisagez-vous de faire évoluer le lien de subordination entre l'autorité judiciaire et la police...

*Jacques Cheminade : Oui, mais pas à une confusion des Ministères. Cf. mon texte Sécurité Publique.*

5) Au-delà même du problème posé par le lien hiérarchique entre le parquet et le pouvoir politique...

-- Etes-vous favorable à la restriction des pouvoirs du parquet afin qu'il demeure dans son rôle essentiel d'autorité de poursuite ?

*Jacques Cheminade : Le parquet doit être une autorité de poursuite dotée de tous les pouvoirs pour le faire, mais n'être que cela.*

-- Envisagez-vous notamment de supprimer les procédures de comparution ...

*Jacques Cheminade : Oui.*

-- Pensez-vous que la mesure de garde à vue doit s'exercer sous le contrôle d'un magistrat du siège ?

*Jacques Cheminade : Oui.*

6) Bien que plus protecteur que celui du parquet, le statut des magistrats du siège a révélé ses failles au cours des dernières années...

-- Etes-vous favorable à ce que l'affectation dans ces fonctions exposées ne dépende plus ...

*Jacques Cheminade : Oui.*

-- Pour les autres magistrats, envisagez-vous...

*Jacques Cheminade : Oui, mais en aménageant des transitions vers cette nouvelle logique car on ne peut pas brutalement bouleverser les habitudes.*

7) L'administration de la justice est aujourd'hui largement technocratique...

-- Etes-vous prêt à expérimenter de nouveaux modes d'organisation... ?

*Jacques Cheminade : Expérimenter avec beaucoup de prudence.*

-- Etes-vous favorables à l'élection des présidents de juridiction...

*Jacques Cheminade : Oui.*

8) La justice demeure une administration pauvre...

-- Dans quelles mesure souhaitez-vous abonder le budget du ministère de la justice...

*Jacques Cheminade : Je propose un milliard d'euros de plus toute de suite, dont 600 millions pour l'aide juridictionnelle. En effet, le montant de cette aide est l'un des plus grands scandales de notre justice. Actuellement l'aide correspond à moins du quart des honoraires*

*habituellement payés par un client ordinaire, quelles que soient la durée de l'audience ou la complexité du dossier.*

*Cette aide devra être d'abord doublée, puis rapidement quadruplée. Actuellement, la dépense globale effectuée à ce titre est de 300 millions d'euros par an. D'autant plus que l'extension de la présence des avocats pendant la garde à vue et la création de l'Habeas Corpus exigent plus des moyens. 50% des foyers fiscaux devraient être éligibles, c'est-à-dire tous ceux qui ne paient pas l'impôt sur le revenu. Actuellement, la dépense globale effectuée à ce titre est de 300 millions d'euros par an.*

*Il faudrait également la rendre plus accessible en accroissant les plafonds de ressources, notamment en faveur des familles. Pour faire respecter un juste accès au droit l'augmentation que je préconise, d'au moins 600 millions, puis 1,2 milliards d'euros par an, n'est pas cher payée. En Grande-Bretagne, où l'aide légale permet de rémunérer aux frais réels les avocats plaidants, la dépense est d'environ 2,5 milliard d'euros par an, soit dix fois plus que chez nous. En Allemagne et en Suisse, c'est respectivement le double et le triple !*

*D'autre part, il faut donner plus de moyens à la lutte contre la grande délinquance financière et le blanchiment d'argent. Les brigades financières de la police judiciaire, qui enquêtent sous l'autorité des juges, doivent bénéficier de crédits plus importants et d'effectifs mieux fournis.*

*Enfin, il faut mieux rémunérer les auxiliaires de justice : greffiers, assistants, experts, enquêteurs sociaux, interprètes. Leur nombre est actuellement insuffisant et la qualité de leur travail mal appréciée.*

-- Etes-vous favorable à ce que le budget consacré aux services judiciaires soit soumis...  
*Jacques Cheminade : Oui.*

9) Le primat des objectifs quantitatifs a entraîné un recours accru au juge unique au détriment de la collégialité...

- Vous engagez-vous à permettre en fin l'application de cette loi votée à l'unanimité en 2007 et, au-delà, à renforcer la collégialité tant en matière pénale que civile ?

*Jacques Cheminade : Oui, la collégialité est essentielle pour éviter les dérives ou les effets de failles personnelles.*

10) Les procédures et juridictions d'exception portent atteinte au principe d'égalité devant la justice.

- Etes-vous favorable à leur suppression ?

*Jacques Cheminade : Je suis favorable à la suppression des juridictions d'exception, en particulier, des cours d'assises « spéciales ». Les procédures d'exception doivent être alignés de manière générale, sur le régime de droit commun. Quand à la Cour de Justice de la République, elle doit être composée soit de membres nommés à l'initiative du Conseil supérieur de la magistrature, soit de membres élus par les 3/5 des parlementaires réunis en Congrès, et préférablement par une proportion égale de membres provenant de ces deux formes de désignation.*

11) Afin de permettre aux justiciables de saisir plus facilement la justice...

- êtes-vous prêts à introduire l'action de groupe en droit français ?

*Jacques Cheminade : Oui, elle est nécessaire.*

12) La complexité de l'architecture judiciaire, peu lisible, rend difficile l'accès à la justice pour les citoyens :

- Etes-vous favorable, afin de simplifier le recours au juge dans certains contentieux aujourd'hui dispersés, à la création de juridictions compétentes pour les traiter de manière cohérente, par exemple une juridiction de la protection sociale et une juridiction de la famille ?

*Jacques Cheminade : Oui, je m'engage à conforter l'autonomie des tribunaux d'instance et à procéder, lorsque cela s'avérera nécessaire, à la réouverture de juridictions en fonction des besoins des territoires.*

13) De nombreux justiciables aux revenus modestes...

- quelles sont vos propositions pour remédier à cet obstacle financier à l'accès au juge ?

*Jacques Cheminade : L'aide juridictionnelle doit être rapidement multipliée par deux, puis par quatre, et le plafond pour l'aide totale doit être accru au niveau du MIC et non démarrer à 930 euros comme c'est le cas actuellement.*

*Je suis par ailleurs favorable à la suppression de la taxe de 35 € pour l'introduction dans la plupart des instances et de la taxe de 150 € en appel.*

*La justice, en tant que service public, doit bénéficier de la gratuité d'accès.*

14) De nombreuses études sociologiques attestent de dérives discriminatoires fréquentes en matière de contrôles d'identité....

- Etes-vous prêt à supprimer les contrôles dits « administratifs » ne reposant sur la commission d'aucune infraction ?

*Jacques Cheminade : Oui.*

15) On assiste depuis une dizaine d'années à une véritable explosion du fichage de la population...

Envisagez-vous de remettre en cause l'existence même d'une partie de ces fichiers et, pour les autres, de limiter les possibilités d'inscription ainsi que la durée de conservation des données ?

*Jacques Cheminade : Les fichiers de la grande délinquance ainsi que de la délinquance sexuelle doivent être maintenus, y compris les fichiers ADN. Pour toute peine inférieure à trois mois de prison ferme, aucun fichier ne doit être tenu au-delà d'une durée de 5 ans. Aucun fichier ne doit être tenu sur les poursuites engagées n'ayant pas abouti à une décision de justice. La consultation et le contrôle de ces fichiers doivent être organisés sous l'autorité non l'évaluation d'un Observatoire national de la délinquance, dont le titulaire doit être*

*indépendant. Je considère qu'il devrait être nommé avec l'accord du Conseil supérieur de la magistrature.*

16) La loi du 15 avril 2011 permet aux avocats d'assister aux auditions des personnes gardées à vue...

- Etes-vous prêt à leur donner accès à l'intégralité de la procédure, seul moyen de rendre effectives et utile leur intervention ?

*Jacques Cheminade : Oui, je suis d'accord pour limiter le recours à la garde à vue, qui ne doit concerner que les seuils de peines d'emprisonnement de plus de 2 ans. Les avocats doivent pouvoir accéder à l'intégralité de la procédure.*

17) La détention provisoire, dérogation pourtant majeure au principe fondamental de la présomption d'innocence...

Etes-vous favorable à une limitation plus drastique de celle-ci et par quels moyens ? En particulier, envisagez-vous d'instaurer une collégialité pour statuer en la matière ?

*Jacques Cheminade : Il faut limiter la détention provisoire à la fois par rapport aux seuils d'emprisonnement éventuellement encourus (5 ans) et en durée (8 mois). Une collégialité doit en effet juger en la matière, comprenant des juges impliqués dans l'affaire et d'autres ne l'ayant pas directement été.*

18) On assiste depuis plus de dix ans à d'incessantes modifications de la loi pénale...

- Envisagez-vous en conséquence de supprimer certaines infractions ?

*Jacques Cheminade : Je suis favorable à des simples contreventions en matière de consommation de cannabis. En revanche, des peines plus lourdes doivent être maintenues pour la consommation d'autres drogues plus destructrices. Le trafic, lui, doit être sévèrement réprimé grâce à une collaboration des services plus étendue à l'échelle européenne et internationale.*

19) Depuis 2007, des dispositions gravement attentatoires à des principes fondamentaux, tels que les principes d'individualisation ...

- Envisagez-vous de revenir sur la loi du 10 août 2007 instaurant les peines planchers – qui porte atteinte à la liberté d'appréciation du juge – et sur celle du 25 février 2008 créant la rétention de sûreté, véritable peine après la peine ?

*Jacques Cheminade : Oui, oui.*

20) La situation dans les prisons est préoccupante ...

- Etes-vous favorable à l'instauration d'un numerus clausus ?

*Jacques Cheminade : Il ne fut pas tant augmenter le nombre de places en prison que réduire le nombre d'emprisonnés, en particulier en détention provisoire, et améliorer les conditions de détention dans les prisons existantes.*

*Au sein de la prison, on ne peut continuer comme aujourd'hui. Je propose de limiter les détentions provisoires, ce qui permettra de résoudre en partie le problème de la surpopulation des maisons d'arrêt. Aujourd'hui, ces personnes représentent entre 35 et 40% de la population carcérale. Il faut progressivement passer à un chiffre proche de la moyenne européenne, qui est de 20%.*

*De plus, il faut créer de toute urgence, dans toutes les maisons d'arrêt, un quartier pour les courtes peines avec de mesures de sécurité allégées. Il faut mettre un terme à l'école du crime, ce qui suppose de ne pas mélanger les petits délinquants avec la grande criminalité. Il ne faut plus incarcérer les mineurs non récidivistes, les sans papiers et les grands malades. Il faut vider les prisons de tous ceux qui n'ont rien à y faire : cas psychiatriques graves (environs un quart des détenus !), et petits délinquants, en favorisant l'incarcération en milieu ouvert, grâce au recours plus fréquent à un bracelet électronique de suivi.*

- Envisagez-vous de maintenir le programme de construction de nouveaux établissements pénitentiaires ou êtes vous prêt à redéployer ces crédits en faveur de la rénovation des établissements existants, de la mise en œuvre de toutes les règles pénitentiaires européennes et de politiques alternatives à l'incarcération et de réinsertion ?

*Jacques Cheminade : Il faut inverser la tendance qui a vu les crédits de rénovation des prisons existantes diminuer de 25%, leur état demeurant indigne d'un pays démocratique moderne.*

- Quelles mesures entendez-vous prendre afin que l'ensemble des droits des personnes détenues soient enfin respectés ?

*La promiscuité qui règne encore dans trop d'établissements doit cesser et les conditions sanitaires devenir satisfaisantes. Des protocoles d'accord doivent être établis entre les divers intervenants pour mettre en place des installations sanitaires (douches, toilettes) qui préservent l'intimité de la personne, faire en sorte que le prix de denrées vendues aux prisonniers en cantine (qui varient d'une prison à l'autre) ne soit pas si élevé et que les repas soient servis à une température normale et non refroidis au cours des trajets. L'accès aux soins médicaux doit être rendu plus aisé.*

*Les conditions d'hébergement des gardés à vue et dans les centres de rétention des étrangers sont scandaleuses, y mettre fin est une priorité absolue.*

*Les demandeurs d'asile détenus dans des centres de rétention doivent être davantage respectés. Ils doivent pouvoir y trouver quelqu'un qui formule leur demande en Français et par écrit, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.*

*Il est nécessaire d'assurer une rémunération réelle du travail en prison et d'établir des parcours de qualification professionnelle pour ceux qui en font la demande ;*

*Des unités de visite familiale doivent de toute urgence être systématiquement mises en place, particulièrement pour les condamnés à de longues peines. Que seulement quelques unités de visite familiale aient été ouvertes « à titre expérimental », c'est se moquer du monde. En outre, les prisonniers doivent être affectés dans le lieu de détention le plus proche possible de leur famille.*

*Plutôt que la prison actuelle, « usine à récidive » et dépotoir de troubles mentaux, des peines de substitution, et en particulier de réparation, doivent être prévues de façon bien plus systématique, en particulier pour les auteurs de premiers délits. Ces peines peuvent aller du bénévolat dans des maisons de retraite jusqu'à des travaux d'intérêt collectif ou l'assistance à des SDF.*

*Les résultats sont là : 80% des primo-délinquants reçus par le service de réparation de l'Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (Adsea) se font définitivement oublier des services de police ou de justice et comprennent qu'il y a un intérêt personnel à participer au grand jeu de la vie collective.*

*Une mesure de réparation pénale, qu'elle dure un jour ou six mois, coûte environ 800 euros, mois que les 1000 euros auxquels revient une seule journée en centre fermé. Prévoir des prisons et l'armée pour des multirécidivistes et des cas extrêmes relève d'une certaine logique disciplinaire et se justifie à titre provisoire. Cependant, c'est la combinaison de la prévention, d'une organisation de la réparation pour les premières peines et de la rénovation de l'enfermement pour les seuls cas les plus lourds qui est gagnante – pourvu que ce soit dans un environnement de justice sociale rétablie.*

*Il faut donc promouvoir la réparation pénale auprès des magistrats, qui y ont trop peu souvent recours, et organiser un encadrement de qualité pour l'exécution, notamment pour les mineurs. Cet effort est pour moi une grande priorité.*

*Enfin, de manière générale, les peines doivent être appliquées, alors qu'aujourd'hui un grand nombre ne l'est pas, notamment en matière de justice pour mineurs et dans les tribunaux correctionnels. L'effet en est désastreux et fait perdre à la justice une partie de sa crédibilité, notamment aux yeux des primo-délinquants. Mieux vaut une peine apparemment plus légère, mais rapidement décidée et appliquée, qu'une peine apparemment plus lourde, mais décidée plusieurs mois ou même années après le délit, et dont on se préoccupe insuffisamment de l'application.*

*Le véritable renouveau judiciaire que je propose exige avant tout un changement d'état d'esprit. Partant d'un état d'esprit nouveau, autant chez les justiciables que chez les magistrats, l'engagement pris devrait être de remettre l'humain au centre de la justice. A cet effet, des états généraux de la justice doivent être engagés dans tout le pays. Les gens seront invités à débattre devant les tribunaux et les barreaux, comme au XIX<sup>e</sup> siècle pour la rédaction du code d'instruction criminelle et du code civil. La réforme, la vraie, pourra ensuite, enrichie par ces débats, être réalisée au Parlement dans un climat apaisé et avec des citoyens en principe informés.*

21) C'est la notion même de justice des mineurs qui est remise en cause depuis plusieurs années au motif que les enfants ne seraient plus des enfants...

Que voulez-vous faire pour rétablir sa spécificité ? Envisagez-vous de revenir sur la création d'un tribunal correctionnel pour mineurs et sur la saisine directe du tribunal pour enfants par le procureur ?

- Envisagez-vous de revenir sur la création d'un tribunal pour enfants par le procureur ?

*Jacques Cheminade : Il ne faut en aucun cas réduire les moyens humains et matériels des Rased et ouvrir des internats pour les mineurs dont la situation familiale empêche un suivi régulier des études. Il faut également diversifier les solutions de prise en charge des mineurs. L'ouverture de nouveaux centres éducatifs fermés où les peines systématiques de prison pour mineurs ne sont pas une solution. Je crois à une prévention systématique et sévère, dans le cadre d'une société plus juste que celle dans laquelle nous vivons.*

- De préserver la double compétence civile et pénale du juge d'enfants.

*Jacques Cheminade : Oui, il faut préserver cette double compétence.*

22) Les obstacles à la circulation et au séjour de ceux qui viennent chercher en France un refuge ou un avenir meilleur...

- Etes-vous favorable à la dépénalisation du séjour irrégulier des étrangers ?

*Jacques Cheminade : Oui*

- Vous engagez vous à mettre fin à l'enfermement des enfants dans les centres de rétention administrative et dans les zones d'attente ?

*Jacques Cheminade : Oui*

- Envisagez-vous de rétablir le juge judiciaire dans la plénitude des attributions qu'il tien de l'article 66 de la constitution .... ?

*Jacques Cheminade : Oui. La question de l'immigration irrégulière ne peut être réglée que par le développement économique et social de leur pays d'origine et un accueil systématique dans notre pays.*

*Cf mes propositions pour l'immigration :*

*1) Créer un ministère de la Coopération, du co-développement et de l'immigration. En séparer la politique d'immigration de la tutelle du ministère de l'Intérieur.*

*2) Créer une agence de l'intégration ayant de réels moyens chargée de l'accueil des nouveaux arrivants, de l'intégration des immigrés sans limite de durée, de l'apprentissage du Français en relation avec des « écoles de parents » à créer et des valeurs de la République.*